



APPEL A CANDIDATURES

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PAIRS

Pour le renforcement de la participation des jeunes dans les projets et les organisations de solidarité internationale

Objectifs du dispositif d'accompagnement par les pairs

Dans le cadre du projet « [Place aux Jeunes !](#) », un **dispositif d'accompagnement par les pairs** est proposé afin de permettre aux organisations de solidarité internationale d'apprendre ensemble sur des enjeux liés à la prise en compte transversale des jeunesses et/ou à la participation et la mobilisation des jeunes dans leurs projets, structures et gouvernances. Ces expérimentations se veulent être un **premier tremplin vers un changement durable des pratiques des organisations** en la matière.

Ce dispositif permet un accompagnement fondé sur une **dynamique d'apprentissage mutuel**, où les structures accompagnées et les structures accompagnatrices progressent ensemble sur l'objet de l'accompagnement. Ce dispositif d'accompagnement bénéficie d'un **financement dédié**¹ qui soutient :

- D'une part, l'organisation souhaitant être accompagnée sur l'intégration d'une nouvelle pratique ou sur le renforcement d'une pratique existante.
- D'autre part, la ou les organisation(s) accompagnatrice(s), dont les compétences et l'expertise permettent de répondre à l'enjeu formulé par l'organisation souhaitant être accompagnée.

Cette dynamique d'accompagnement par les pairs permet à la fois de **renforcer les liens entre organisations** qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble mais aussi de **faire progresser les organisations** sur l'objet de l'accompagnement. Un travail de **valorisation**² et de **capitalisation**³ est également réalisé afin de diffuser les bonnes pratiques qui ont été mises en place lors de l'accompagnement, pour que d'autres organisations puissent se les réapproprier.

Cet appel à candidatures vient soutenir huit accompagnements⁴ qui seront mis en œuvre pour une durée de 12 mois entre janvier 2024 et septembre 2025.

¹ Chaque accompagnement est financé à hauteur de 7000€, avec un apport minimal de 1500€ de la part de la structure accompagnée (voir règlement).

² Exemples d'outil de valorisation réalisé : [Favoriser l'engagement local des jeunes dans les associations de solidarité internationale](#) (2021)

³ Exemples d'outil de capitalisation réalisé : [Capitalisation des initiatives menées dans le cadre du dispositif d'accompagnement par les pairs de « Place aux Jeunes ! »](#) (2023)

⁴ La durée des accompagnements a été en moyenne de 10 jours lors des [sessions précédentes du dispositif](#). Cette information est donnée à titre indicative, le temps dédié à l'accompagnement n'est pas plafonné et varie en fonction des disponibilités et des besoins des structures accompagnés et accompagnatrices.



Qui peut soumettre une candidature ?

Ce cycle d'accompagnement est ouvert aux organisations françaises de solidarité internationale ou aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire qui mènent des activités de solidarité internationale.

Les structures lauréates seront :

- 1 structure ayant son siège en AURA ;
- 1 structure ayant son siège en PACA ;
- 6 structures, sans condition particulière d'appartenance, de participation ou de localisation⁵.

Comment présenter une candidature ?

Les organisations candidates devront remplir le [dossier de candidature](#) et les annexes correspondantes et les renvoyer à l'adresse mail suivante : appui-paj@engage-d.org.

Cet appel à candidatures reste ouvert en continu du 20 novembre 2023 au 2 juin 2024 inclus (sous réserve que le conventionnement/plafond de huit accompagnements finançables sur la session n'ait pas été atteint). Dans le cadre de la sélection des organisations lauréates, des comités de validation pourront se réunir régulièrement (cf. calendrier prévisionnel ci-dessous).

Une liste (non-exhaustive) d'objets d'accompagnements possibles est accessible en annexe du dossier de candidature et une liste des expertises et compétences des organisations se proposant comme structures accompagnatrices est [accessible ici](#). Elle sera mise à jour au fur et à mesure des manifestations d'intérêts.

Les organisations doivent impérativement lire le [règlement](#) avant envoi de leur candidature pour s'assurer qu'elles répondent aux critères d'éligibilité et qu'elles peuvent assurer la redevabilité attendue.

Et ensuite ?

Un comité composé de professionnel-le-s de la solidarité internationale, de l'éducation populaire et/ou des jeunesse sera chargé de désigner les organisations lauréates à l'issue du processus d'instruction des candidatures. Le comité devra également approuver la pertinence d'une à deux organisation(s) accompagnatrice(s) identifiée(s) pour répondre aux besoins des structures lauréates.

Les organisations candidates pourront être invitées à présenter leur candidature en présentiel ou à distance en fonction des résultats de l'instruction par le comité.

⁵ Les membres de Coordination SUD ou les organisations ayant participé à une activité de « Place aux Jeunes ! » seront prioritaires



Après validation par le comité de la proposition de binôme ou trinôme, ceux-ci seront amenés à se rencontrer et à rédiger ensemble une note de cadrage pour définir les modalités d'accompagnement et la répartition de l'enveloppe budgétaire qui seront soumises à la coordination du projet « Place aux Jeunes ! » pour validation.

Calendrier prévisionnel

Novembre 2023 – Juin 2024 : Identification des structures accompagnatrices

Novembre 2023 – Juin 2024 : Appel à candidatures ouvert pour les structures accompagnées (sous réserve d'un nombre d'accompagnements finançables sur la session non atteint)

18 Décembre 2023 : Réunion du comité et annonce des organisations lauréates après instruction (dossiers de candidature soumis avant le 4 décembre 2023)

19 Février 2024 : Réunion du comité et annonce des organisations lauréates après instruction par le comité (dossiers de candidature soumis avant le 5 février 2024)

22 Avril 2024 : Réunion du comité et annonce des organisations lauréates après instruction par le comité (dossiers de candidature soumis avant le 8 avril 2024)

17 Juin 2024 : Réunion du comité et annonce des organisations lauréates après instruction par le comité (dossiers de candidature soumis avant le 3 juin 2024)

Janvier – Juillet 2024 : Rencontre du binôme ou trinôme d'organisations (accompagnée et accompagnatrice-s), rédaction de la note de cadrage, co-construction du budget et signature de la convention.

Janvier 2024 – Septembre 2025 : Accompagnement et clôture de l'accompagnement (éléments administratifs et financiers, questionnaire de capitalisation)⁶

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Léa Silva, assistante à la coordination du projet « Place aux Jeunes ! » : appui-paj@engage-d.org

Le présent appel à candidature bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement



⁶ L'accompagnement se déroulera sur une période de 12 mois qui commencera, selon les binômes/trinômes, entre janvier et juillet 2024. Le rapport final, le rendez-vous de bilan et la clôture du budget seront réalisés dans le mois suivant la période de l'accompagnement.